

A ce moment-là, nous nous sommes trouvés ici tous deux à la tête d'importantes députations venues de nos comtés respectifs, et j'ai entendu mon honorable ami insister pour que le gouvernement apportât quelque remède aux maux qui affligeaient les jardiniers de son propre comté. Le premier ministre n'est-il pas d'opinion que le discours du trône eût bien pu promettre, comme le gouvernement l'avait promis dans le temps, avant les élections, qu'on redresserait ces griefs, ces griefs très sérieux sur lesquels je reviendrai plus tard? Croit-il que le gouvernement ait eu raison de ne pas inclure ce sujet dans le discours de Son Excellence?

Le rapatriement, voilà une autre question assez importante que le discours du trône passe sous silence. Chacun le sait, un nombre considérable de jeunes gens de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et un nombre encore plus considérable de la province de Québec et peut-être aussi d'Ontario, nous ont donné le spectacle de leur émigration aux Etats-Unis tandis que nous dépensions—il a été question de cela dans le voisinage de Montréal à la dernière élection—tandis que nous dépensions des sommes fabuleuses pour amener au Nord-Ouest, chez nous, pour y prendre la place des absents, des gens qui n'ont pas le moindre intérêt dans ce pays, et qu'il eût mieux valu laisser chez eux pour garder ici nos Canadiens. Si le gouvernement a une politique sur ce point, pourquoi ne l'a-t-il pas fait connaître? Croit-on qu'il nous eût fait peine d'apprendre que le gouvernement aurait enfin décidé d'opérer quelque changement sous ce rapport et dès la présente session?

J'ai pris un très grand plaisir à écouter cette après-midi mon honorable ami de Beauce (M. Béland); il parle les deux langues avec un rare bonheur, mais il lui a fallu sortir des bornes du discours du trône, son éloquence ne pouvant s'y déployer à l'aise: il nous a donc parlé de l'excédent auquel nous devons nous attendre. Bien que le discours du trône ne fasse aucune allusion à l'excédent souhaité, qu'on me permette d'exprimer ici un désir bien sincère: c'est que nos ministres des Finances cessent bientôt d'annoncer des excédents qui vont se noyer chaque année dans l'abîme sans fond de l'Intercolonial ou d'autres comptes imputables sur le capital. Mais puisqu'on parle encore d'excédents cette année, qu'on cesse donc de tromper le peuple; qu'on nous dise où ils se trouvent, ces excédents.

Je ne m'étais proposé que de signaler quelques-uns des sujets sur lesquels, à mon sens, le pays était en droit d'attendre une déclaration du gouvernement. Mais il est un autre fait sur lequel j'appelle tout particulièrement l'attention de mon très honorable ami, un fait qui prouve amplement que le discours du trône a été préparé avec la plus grande précipitation: c'est que ce discours n'a pas été traduit dans la langue la plus familière à un grand nombre de membres

de cette Chambre; car je ne puis gratifier du nom de traduction ce que la Gazette officielle a publié et qui est tellement rempli d'incorrections que, en écoutant le beau discours prononcé en français par l'éloquent député de Beauce, je n'ai pu m'empêcher de regretter qu'on ne lui ait pas confié à lui-même le soin de traduire cette pièce importante. Il y avait ici hier un certain nombre d'étrangers, des représentants de nations étrangères; il est donc naturel, il est donc juste de demander au gouvernement de voir à ce qu'on traduise d'une manière convenable un document de cette nature, un document destiné à une si grande circulation. On se récrie bien fort, parfois, contre les assauts meurtriers que subit la langue de Shakespeare, mais je dis qu'on a commis ici un massacre odieux de la belle langue de Molière et de Racine, et qu'il importe que celui qui s'est rendu coupable de cette traduction sache que, s'il le faut, on fera venir la guillotine de France pour lui couper le cou.

Telles sont les quelques observations que j'avais à faire. Je reprends mon siège avec le ferme espoir que, bien que la session puisse être de courte durée, le gouvernement voudra bien se prononcer catégoriquement sur la politique qu'il entend adopter par rapport à quelques-unes des importantes questions auxquelles j'ai eu l'honneur de faire allusion.

A six heures la séance est suspendue.

Reprise de la Séance.

La Chambre reprend sa séance à huit heures.

M. Wm. F. MACLEAN (York-est) : M. l'Orateur, je demande à la Chambre de m'accorder un moment d'attention ce soir pour considérer deux faits qui ne sont mentionnés qu'incidemment dans le discours du Trône, mais qui ne laissent pas d'intéresser au plus haut point la population de ce pays. Le discours de Son Excellence fait allusion à l'assassinat du président McKinley. Ce crime odieux fixa l'attention de tout l'univers, mais il semble qu'aux Etats-Unis et ailleurs on ait évité toute discussion pouvant faire remonter à la cause réelle de cette horrible action. L'assassinat du président a été accompagné d'un autre événement significatif qui s'est produit aux Etats-Unis: les "trusts" et les monopoles y prirent des proportions encore sans précédent dans l'histoire du monde. Je ne dis pas que l'assassinat du président McKinley se rattache à l'élan qu'ont pris ces trusts, mais je trouve singulier que ces deux faits se soient produits au même temps, et il est possible, à mon sens, que la cause de l'un ne soit pas absolument étrangère à celle de l'autre. Les trusts américains ont atteint leur apogée l'année dernière, et leur développement gigantesque